

Gestion de la crise de Covid-19 au Maroc : Quels enseignements à tirer pour une relance du développement socioéconomique du pays ?

Management of the Covid-19 crisis in Morocco: What lessons can be learned for a boost of the country's socio-economic development?

ELAKRY El Kébir

Enseignant chercheur

Faculté des Sciences Juridiques Économiques et Sociales d'Oujda

Laboratoire Universitaire de Recherche en Instrumentation et Gestion des Organisations

Université Mohammed Premier -Maroc

akriabdalkabir@yahoo.ca

GUECHATI Mohammed

Doctorant

Faculté des Sciences Juridiques Économiques et Sociales d'Oujda

Laboratoire Universitaire de Recherche en Instrumentation et Gestion des Organisations

Université Mohammed Premier -Maroc

guech.mohammed@gmail.com

Date de soumission : 17/02/2021

Date d'acceptation : 05/05/2021

Pour citer cet article :

ELAKRY, E. GUECHATI, M (2021) «Gestion de la crise de Covid-19 au Maroc : Quels enseignements à tirer pour une relance du développement socioéconomique du pays ?», Revue Internationale du Chercheur «Volume 2 : Numéro 2» pp : 570 - 598

Résumé

Inattendue, la pandémie de coronavirus (Covid-19) a pris de court tous les pays du monde eu égard à sa rapidité, sa portée mondiale et son impact généralisé.

Subissant la crise engendrée par cette pandémie, les pays du monde entier ont été obligés à prendre un arsenal de mesure pour juguler ses effets. De même, Maroc s'est efforcé à adopter une stratégie de gestion en cherchant à sortir de ladite crise avec un minimum de pertes et de défaillances. Dans ce sens, plusieurs décisions et mesures ont été déclarées.

L'objectif de cet article est de déceler des risques induits par la crise du Covid-19 sur le plan national, de passer en revue les mesures entreprises par les autorités publiques et d'analyser la situation qui en résulte afin de déterminer des pistes d'amélioration sur les plans économique et social, à travers le renforcement des systèmes actuels traçant ainsi la voie vers le développement du pays.

Mots clés: La pandémie du coronavirus ; relance économique ; outil fiscal ; généralisation de la couverture sociale ; développement du pays.

Abstract

Unexpectedly, the coronavirus pandemic (Covid-19) took countries around the world by surprise given its speed, global reach and widespread impact. Undergoing the crisis generated by this pandemic, countries around the world have been forced to take an arsenal of measures to counter its effects.

In alignment with the world's response to the pandemic, Morocco has endeavored to adopt a management strategy that would help the country to walk past this crisis seeking to emerge from it with a minimum of losses.

The objective of this article is to identify the risks induced by the Covid-19 crisis at the national level, to review the measures taken by the public authorities and to analyze the resulting situation. All this will help determine possible areas for social and economic improvements, through the strengthening of current systems, thus charting the path towards the country's development.

Keywords: The coronavirus pandemic; economic recovery; tax tool; generalization of social security; country development.

Introduction

Le Covid-19 constitue une urgence de santé publique ayant impacté le monde entier. Il s'agit d'une pandémie mortelle qui se propage facilement surtout entre les personnes qui sont en contact étroit. Le nombre des personnes montrant les symptômes afférents au virus Covid-19 s'est développé d'une façon exponentielle, ce qui a mis les systèmes de santé sous la pression d'un taux d'achalandage accru.

Pour limiter la propagation de ce virus, il était indispensable de prendre des mesures de confinement, décision prise partout dans le monde.

Par conséquent, l'activité économique a été fortement touchée dans tous les secteurs voire même suspendue pour quelques-uns. Ce qui a créé une crise économique avec un risque de faillite de plusieurs entreprises et une forte hausse du chômage (Odendahl F, Penalver A, Szczerbowicz U, 2020).

Afin d'y remédier, il a été impératif d'adopter une batterie de mesures visant l'atténuation des effets néfastes de la crise induites par le Covid-19 sur les plans économique et social.

Le Maroc, à l'instar du reste des pays du monde touchés par cette crise, a pris des mesures drastiques afin de soutenir la trésorerie des entreprises et apporter le soutien nécessaire aux ménages.

Le Covid-19 est une crise qui a mis en épreuve les systèmes socioéconomiques des différents pays du monde. Dans ce travail, nous allons essayer de répondre à la question suivante : quelles sont les leçons que nous pouvons tirer suite à cette épreuve ?

Pour s'y faire, nous présentons dans un premier lieu les principaux risques engendrés par cette crise, dans un second lieu les mesures entreprises par les pouvoirs publics pour juguler ses effets néfastes, et enfin nous essayons d'analyser lesdites mesures afin de dégager des pistes de développement des systèmes mis en place et de l'économie marocaine en général.

1. Les risques inhérents à la crise de coronavirus et leurs effets

1.1. Cadrage conceptuel « Le risque » :

Le risque est un concept dont les caractéristiques et la définition varient d'un domaine à un autre, d'où la difficulté d'en arrêter une définition générale. Les travaux d'Althaus ont mis en lumière cette difficulté en démontrant que la notion du risque est appréhendée différemment d'un domaine à un autre. A cet effet, il présente un tableau récapitulatif à la fois la perspective du risque propre à chaque domaine ainsi que les données nécessaires à sa détermination.

Tableau N°1 : Vision du risque selon les champs des connaissances

Disciplines	Visions du risque	Connaissances nécessaires pour l'interprétation
Logique et mathématique	Phénomène calculable	Calculs
Sciences ¹ et médecine	Réalité objective	Principes, postulats, calculs
Sciences sociales		
Anthropologie	Phénomène culturel	Culture
Sociologie	Phénomène social	Construits et cadre d'analyse sociaux.
Economie	Phénomène décisionnel, moyen de sécuriser la richesse ou de réduire les pertes	Principes et postulats sur la prise de décisions
Droit	Faute de conduite et phénomène justiciable	Règles
Psychologie	Phénomène comportemental et cognitif	Cognition
Linguistique	Concept	Terminologie et sens
Histoire et sciences humaines		
Histoire	Phénomène historique	Narrations, récits
Arts (Littérature, musique, poésie, théâtre, art)	Phénomène émotionnel	Emotion
Religion	Acte de foi	Révélation
Philosophie	Phénomène problématique	Sagesse
Source : Traduit de Althaus (2005).		

C.Kermisch propose une définition multidimensionnelle allant au-delà de la conception réaliste (physique) en utilisant les conceptions représentationnelles quantitatives et qualitatives (constructivistes) du risque.

Pour C.Kermisch, le risque est constitué de deux caractéristiques l'une quantitative et l'autre qualitative qu'il faut apprécier pour pouvoir déterminer le risque.

¹ Y compris les domaines des sciences physiques, biologiques, naturelles ainsi que des technologies.

C.Kermisch fait du travail de qualification, qualitatif et quantitatif du risque, une étape très importante dans le processus de gestion des risques (processus élargi de gestion des risques) (Kermisch, C. 2012).

Le risque se caractérise par :

- Une intensité qui rapporte la perte possible au montant de l'exposition.
- Une fréquence qui correspond à la probabilité d'occurrence de cette perte (les assureurs parlent de probabilité d'occurrence du sinistre) (P.Vernimmen, 2016).

Parmi les types de risques nous trouvons :

1.1.1. Risque environnemental :

Les risques environnementaux ou risques écologiques font souvent allusion à deux sens : Ils désignent les risques générés par l'activité humaine sur l'environnement (Cantlon, Koenig, 1999). Parfois ils qualifient les « risques pesant sur la vie humaine, la santé et l'activité économique du fait des dégradations infligées aux capacités de fonction, de production et d'assimilation des systèmes écologiques » (Fauchoux, Hue, 2005).

Les risques environnementaux sont donc tantôt synonymes de risques sanitaires générés par l'environnement sur l'être humain (position anthropocentrée : on se focalise ici sur les enjeux humains), tantôt les risques engendrés par l'être humain sur l'environnement (position écocentrée : on se focalise sur les enjeux environnementaux).(Vincent et al, 2009)

1.1.2. Risque sanitaire :

Le risque sanitaire est un concept qui permet de décrire et prédire le déroulement des événements touchant la situation sanitaire de la population. Il est défini ainsi par deux éléments importants :

- La probabilité de survenue de l'événement étudié.
- L'ampleur de l'impact dudit événement sur la santé de la population.

Ces deux éléments conjugués permettent d'appréhender l'événement (lié au risque) avant son déroulement et de prendre ainsi les mesures adéquates si nécessaires. Ce concept est le pilier de la gestion sanitaire proactive qui vient d'être appliqué dans les établissements de santé. Cette approche par le risque est appliquée dans le secteur sanitaire en remplaçant le système de santé axé sur le curatif.(M. Setbon, 2000).

Le gouvernement français définit le risque sanitaire comme étant un risque immédiat ou à long terme représentant une menace directe pour la santé des populations nécessitant une réponse adaptée du système de santé.

En Chine, l'apparition du virus covid-19 a créé un risque sanitaire important du moment que la probabilité que les citoyens soient touchés par le virus covid-19 est très forte. L'ampleur de l'impact dudit événement sur la population est très grande du moment qu'il s'agit d'un virus mortel qui peut toucher une grande part de la population en peu de temps.

1.1.3. Risque économique :

Sur le plan macroéconomique, il s'agit du risque de déroulement des événements de nature à impacter négativement la création de la richesse ou amplifier les pertes enregistrées. Ce risque affecte le niveau de développement économique d'un pays.

1.1.4. Risque social :

Le risque social correspond au déroulement des événements ayant un impact sur la situation sociale d'une population.

Ce risque peut être appréhendé à travers des indicateurs comme l'emploi, le chômage et la situation des revenus.

1.1.5. Risque sécuritaire :

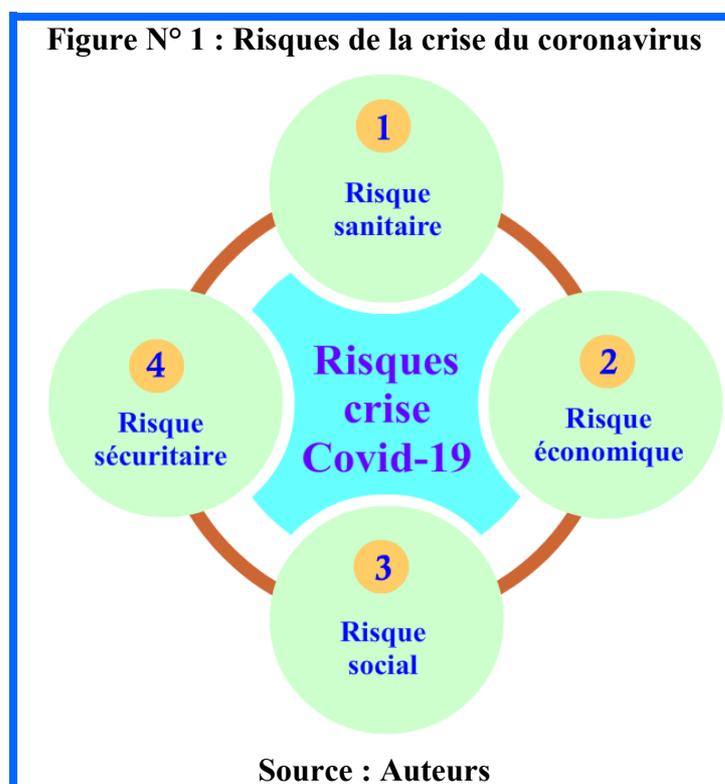
C'est un risque qui se rapporte à tout acte de nature à porter atteinte aux intérêts fondamentaux du pays comme la sécurité de ses citoyens, son intégrité et sa stabilité.

(site du gouvernement français).

1.2. Risques engendrés par la crise du coronavirus :

Par essence, lors de la survenance d'une crise, il n'est pas aisé de pronostiquer avec précision ses risques et ses conséquences. La pandémie du Coronavirus ne fait pas exception, tant on ne peut répondre à de nombreuses interrogations.

Les principaux risques engendrés par cette crise du coronavirus sont au nombre de quatre : sanitaire, économique, social et sécuritaire.



1.2.1. Risque sanitaire :

Le risque sanitaire est un risque immédiat ou à long terme représentant une menace directe pour la santé des populations. Il est appréhendé essentiellement à travers des indicateurs comme : le nombre de cas atteints, le nombre de décès et le nombre des guérisons.

Comme le montre le tableau présenté ci-contre, tous les indicateurs se dégradent de jour en jour.

Tableau N° 2 : Situation sanitaire au Maroc

Date	Total cas cumulés	Total décès cumulés	Total guérisons cumulés
11-03-2020	6	1	0
20-03-2020	86	3	2
30-03-2020	556	33	15
10-04-2020	1448	107	120
20-04-2020	3046	143	350
30-04-2020	4423	170	984
10-05-2020	6063	188	2554
20-05-2020	7133	194	4098
30-05-2020	7780	204	5401
10-06-2020	8455	210	7496
20-06-2020	9801	213	8133
30-06-2020	12385	225	8839
10-07-2020	15328	243	11827
20-07-2020	17562	276	15132
30-07-2020	23259	346	17511
10-08-2020	34063	516	24524
20-08-2020	47638	775	32806
30-08-2020	61399	1111	46355

Source : Ministère de la santé, Maroc

Tableau N° 2 (suite) : Situation sanitaire au Maroc

Date	Total cas cumulés	Total décès cumulés	Total guérisons cumulés
10-09-2020	79767	1491	61850
20-09-2020	101743	1830	80732
30-09-2020	123653	2194	102715
10-10-2020	149841	2572	124854
20-10-2020	179003	3027	148838
30-10-2020	215294	3625	177925
10-11-2020	265165	4425	216851
20-11-2020	316260	5182	262212
30-11-2020	356336	5846	305291
10-12-2020	391529	6492	345934
20-12-2020	417125	6957	378154
30-12-2020	435189	7314	401429
10-01-2021	452532	7743	424896
20-01-2021	462542	8043	437955
30-01-2021	470691	8259	448628
10-02-2021	476689	8436	456751

Source : Ministère de la santé, Maroc

La dégradation de la situation prend de l'ampleur à partir du mois de Juillet 2020. Elle commence à fléchir à partir du mois de Décembre 2020.

1.2.2. Risque économique :

Ce risque affecte le niveau de développement économique du pays. Il est appréhendé à travers des indicateurs comme l'évolution du PIB et l'évolution du taux de pauvreté :

❖ Evolution du niveau de croissance du PIB :

L'économie marocaine devrait connaître une récession, la première depuis plus de deux décennies, sous l'effet conjugué de la sécheresse et de la pandémie.

Le HCP prévoit que le PIB connaîtrait une contraction de 5,8% qui serait accompagnée par un creusement du déficit budgétaire à 7,4% du PIB.

Le déficit courant devrait également s'aggraver, pour atteindre 6,9% du PIB.

Le HCP estime que le retour de la croissance vers son sentier d'évolution s'opérerait progressivement à partir de 2021, avec une hausse prévue du PIB de 4,4% par rapport à 2020 (HCP, note publiée le 17-08-2020).

Selon la Banque mondiale, le PIB réel diminuerait de 4% en 2020. Bien que peu de secteurs soient épargnés, cette contraction est notamment due à la chute de la production des biens et services, la réduction des exportations, la perturbation des chaînes de valeur mondiales ainsi qu'au déclin du tourisme sous l'effet de la fermeture des frontières et des mesures restreignant la mobilité.

❖ Evolution du taux de pauvreté :

Basées sur le revenu par habitant, les estimations de la Banque Mondiale indiquent que l'incidence de la pauvreté pourrait atteindre 6,6% en 2020.

La Banque mondiale estime également que la proportion de personnes (vulnérables à la pauvreté)² et/ou (pauvres) pourrait passer de 17,1% de la population en 2019 à environ 19,87% en 2020, soit 1.058 million de personnes additionnelles.

1.2.3. Risque social :

Ce risque peut être appréhendé à travers des indicateurs comme l'emploi, le chômage et la situation des revenus :

❖ Emploi :

Entre le deuxième trimestre de 2019 et la même période de 2020, l'économie marocaine a perdu 589.000 postes d'emploi, résultant d'une perte de 520.000 postes en milieu rural et de

²La vulnérabilité à la pauvreté, telle que conceptualisée par la Banque mondiale, mesure le risque pour un individu de basculer dans la pauvreté si les filets de sécurité ne lui permettent pas de faire face à des chocs économiques et sociaux ou à des situations très défavorables.

69.000 en milieu urbain, contre une création annuelle moyenne de 64.000 postes au cours des trois années précédentes.

Cette perte a touché tous les secteurs d'activité, 477.000 postes dans l'"agriculture, forêt et pêche", 30.000 dans les "services", 69.000 dans l'"industrie y compris l'artisanat" et 9.000 dans le BTP (HCP₂, 2020).

❖ Chômage :

Entre le deuxième trimestre de 2019 et la même période de 2020, le taux de chômage est passé de 8,1% à 12,3% au niveau national, de 11,7% à 15,6% en milieu urbain et de 3% à 7,2% en milieu rural. Il est plus élevé parmi les jeunes âgés de 15 à 24 ans (33,4%), les diplômés (18,2%) et les femmes (15,6%) (HCP₂, 2020).

Dans ce contexte de détérioration de la croissance économique et, sous l'hypothèse d'une poursuite de la baisse tendancielle du taux d'activité au niveau national, le taux de chômage devrait atteindre en 2020 près de 14,8%, soit une hausse de 5,6 points par rapport au niveau enregistré en 2019 (HCP₃, 2020).

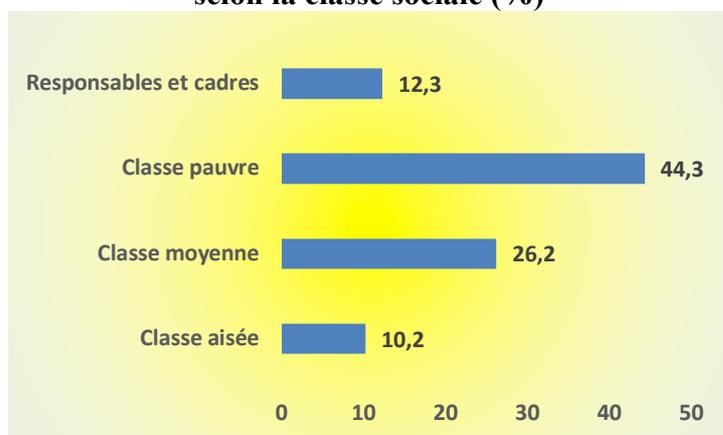
❖ Revenus :

L'enquête effectuée par le HCP du 14 au 23 avril 2020 fournit les résultats ci-après :

Ménages devenus sans sources de revenu (en%) :

L'enquête précitée révèle que 34% des ménages affirment n'avoir aucune source de revenus en raison de l'arrêt de leurs activités au temps de confinement. Cette proportion est légèrement plus élevée parmi les ruraux (35%) que parmi les citadins (33%).

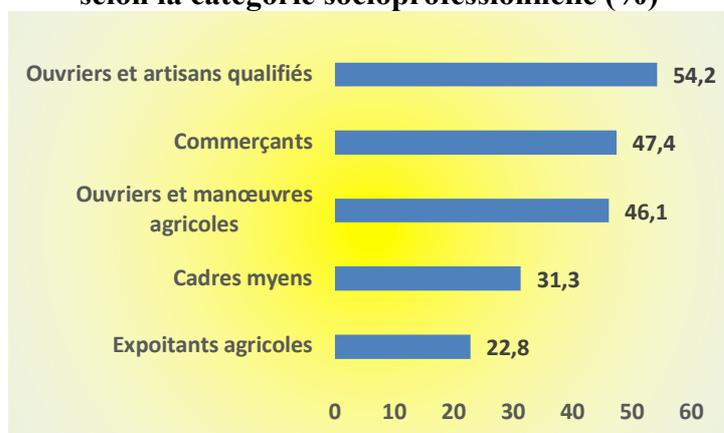
Figure N° 2 : Part des ménages devenus sans revenus selon la classe sociale (%)



Source : Auteurs

Toutes les classes sociales sont touchées en termes de revenus. Parmi les populations pauvres, 44,3 % des ménages affirment n'avoir aucune source de revenus. Cette proportion est de 26,2 % pour la classe moyenne, 12,3 pour les responsables et cadres et 10,2 % pour la classe aisée.

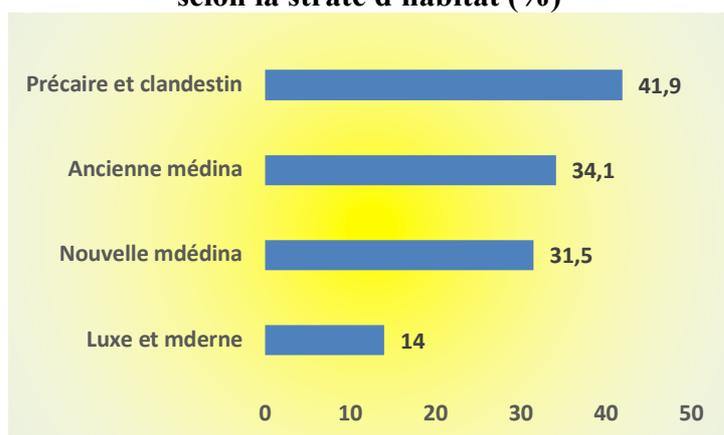
Figure N° 3 : Part des ménages devenus sans revenus selon la catégorie socioprofessionnelle (%)



Source : Auteurs

L'enquête du HCP révèle que parmi les ouvriers et artisans qualifiés, 54,2 % des ménages affirment n'avoir aucune source de revenus. Cette proportion est de 47,2 pour les commerçants, 46,1 % pour les ouvriers et manœuvres agricoles, 31,3 % pour les cadres moyens et 22,8 % pour les exploitants agricoles.

Figure N° 4 : Part des ménages devenus sans revenus selon la strate d'habitat (%)



Source : Auteurs

Parmi les habitants de l'habitat précaire et clandestin, 41,9 % des ménages affirment n'avoir aucune source de revenus. Cette proportion est de 34,1 % pour les habitants de l'ancienne médina, 31,5 % pour les habitants de la nouvelle médina et 14 % pour les habitants de l'habitat luxe et moderne.

(Situation financière des ménages (en%) :

Tableau N° 3 : Situation financière actuelle des ménages (%)

	Urbain	Rural	Moyen
Parvient à épargner	11,2	5,2	9,4
Revenus couvrent les dépenses	38,8	35,4	37,7
Puise dans l'épargne	20,4	25,8	22,1
Endettement	12,2	17,3	13,8
Solidarité sociale	7,3	10,4	8,3
Aides de l'Etat	9,4	4,9	8
Aides des ONG	0,3	0,9	0,5

L'enquête du HCP précise que par rapport à leur situation financière actuelle, pour 38% des ménages, le revenu couvre juste les dépenses, 39% en milieu urbain et 35% en milieu rural, 22% puisent de leurs épargnes (20% en milieu urbain et 26% en milieu rural), 14% recourent à l'endettement (12% en milieu urbain et 17% en milieu rural) et 8% comptent sur les aides de l'Etat pour couvrir leurs dépenses quotidiennes, 9% en

Autres	0,3	0,3	0,3	milieu urbain et 5% en milieu rural.
Total	100	100	100	

Source : HCP, Maroc

1.3. Risque sécuritaire :

Quoiqu'il ne fasse souvent pas l'objet de grandes discussions, l'expérience montre que c'est en période de crise, que ce genre de risque requiert la grande vigilance et la haute méfiance.

A ce titre, nous avons enregistré au Maroc au début de l'apparition de la pandémie, quelques actes de diffusion d'informations mensongères liées au nouveau coronavirus.

Dans ce domaine, le Ministère de l'Intérieur par le biais du pôle Direction générale de la sûreté nationale (DGSN) et Direction Générale de la sécurité territoriale ont fourni, en temps opportun, des prestations louables.

Parmi ces dernières nous citons :

Date	Prestations
Mardi 24 mars 2020	Dans le cadre du dossier de la diffusion de contenu mensonger, cinquante individus ont été soumis à des enquêtes préliminaires quant à la diffusion d'informations falsifiées sur le nouveau virus Covid-19.
Vendredi 10 avril 2020	Afin de faire respecter les dispositions de l'état d'urgence sanitaire et les mesures nécessaires entreprises pour préserver la santé publique, des opérations de sûreté ont été menées par les différents services de la DGSN. Dans ce sens, 22 542 individus ont été interpellés en flagrant délit de violation des mesures d'urgence fixées par les autorités publiques et ce depuis la déclaration de l'état d'urgence sanitaire pour lutter contre la pandémie de nouveau coronavirus (Covid-19).
Dimanche 31 mai 2020	La Direction générale de la sûreté nationale (DGSN) annonce le lancement d'une opération exceptionnelle pour établir des cartes nationales d'identité électronique (CNIE) et ce à partir du lundi 01juin2020. Cette opération est organisée au profit des membres de la communauté marocaine résidant à l'étranger, qui se trouvent actuellement au Maroc en raison de

	l'application de l'état d'urgence sanitaire et qui sont appelés à renouveler leurs passeports biométriques pour pouvoir rejoindre leurs pays de résidence.
Mardi 01 septembre 2020	La Direction générale de la sûreté nationale a pris les mesures nécessaires pour préserver la santé publique et faire respecter les dispositions de l'état d'urgence sanitaire au sein des établissements touristiques.
Vendredi 23 octobre 2020	La Direction générale de la Sûreté nationale a décidé de renforcer les contrôles au niveau des différents barrages notamment ceux entourant la ville de Casablanca. Ainsi, tout véhicule ne disposant pas de l'autorisation dérogatoire de déplacement ne sera pas autorisé à passer. Le conducteur se verra en outre infligé une amende de 300 DH.
Samedi 31 octobre 2020	Dans le cadre du renforcement de la sécurité des documents d'identité, la Direction générale de la sûreté nationale a entamé le lancement de la nouvelle génération des titres de séjour des étrangers résidant au Maroc.
Source :DGSN	

2. Les mesures prises face à la crise de coronavirus : état des lieux :

Il est important de disposer d'un système de veille permettant de s'apercevoir qu'une crise est sur le point de frapper, de déceler des risques liés à des événements probables. Mais quel est l'intérêt derrière si ce n'est pas de gérer cette crise, de prendre les mesures nécessaires pour juguler ses effets néfastes, de s'inscrire dans le cadre d'une approche proactive et de se couvrir contre les risques qu'elle engendre tout en essayant d'exploiter les opportunités qu'elle présente.

La crise du coronavirus, à l'instar de ses précédentes, a eu des conséquences sur la demande, mais elle est considérée particulière du moment qu'elle a impacté également l'offre :

L'application des mesures de confinement et la déclaration des états d'urgence partout dans le monde a impacté négativement l'offre et la force de production (force de travail réduite). La demande quant à elle a succomber à plusieurs facteurs à savoir la diminution considérable des revenus d'une bonne partie de la population. Ceci se répercute directement sur les dépenses

réalisées par la population qui demeurent limitées aux besoins de nécessité. Ce qui déclenche le cycle vicieux d'une récession économique.

C'est la nature et l'ampleur de ces effets combinés qui fait la particularité de cette crise (Strauss-kahn, 2020).

Face au contexte socioéconomique exceptionnel instauré par cette crise, les pouvoirs publics se sont trouvés dans l'obligation de réagir en mettant en place des mécanismes et en adoptant une batterie de mesures afin de juguler les effets de cette crise.

2.1. Comité de Veille Economique CVE

Le Gouvernement a mis en place le 11 mars 2020 un Comité de Veille Economique (CVE) dont les missions s'articulent autour de l'anticipation des répercussions économiques directes et indirectes de la crise sanitaire du Covid-19 sur l'économie nationale d'une part, et la production de mesures permettant de contrecarrer lesdites répercussions d'autre part. Le CVE est placé au niveau du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration.

Pour mener à bien ses missions, ce comité est chargé de suivre de près l'évolution de la situation économique à travers des mécanismes rigoureux de suivi et d'évaluation comme il est tenu d'identifier les mesures appropriées en termes d'accompagnement des secteurs impactés.

Le Comité de Veille Economique est constitué aussi bien des représentants des pouvoirs publics, que des représentants des professionnels dans différents secteurs.

Ce comité garde toujours la possibilité de s'adjoindre, si nécessaire, d'autres acteurs publics ou privés. Les différents membres du comité sont appelés, chacun dans son domaine d'intervention, à mettre en place des mécanismes de veille sectoriels et ce en associant les acteurs concernés.

2.2. Création d'un fonds spécial dédié à la gestion de la pandémie du Coronavirus "La covid-19"

Le « Fonds spécial pour la gestion de la pandémie du Coronavirus "La Covid-19" » est un Compte d'Affectation Spéciale créé sous l'impulsion de S.M le Roi Mohammed VI que Dieu l'assiste et ce le 16 mars 2020.

Doté d'une enveloppe de 10 Milliards de DH mobilisée par le budget général de l'Etat, ce Compte d'Affectation Spéciale est ouvert à toute contribution aussi bien de personnes physiques que de personnes morales, publiques et privées.

L'objectif derrière la création de ce compte est double :

Ce compte a été mis en place afin de consolider et supporter le dispositif médical pour faire face à cette situation d'urgence et ce en termes d'infrastructures et de moyens supplémentaires à acquérir. A cet effet, 1 Milliard de DH a été transféré au Ministère de la Santé (M. Le Ministre du MEFRA³, tient des réunions avec les Commissions chargées des Finances au niveau des Chambres des Représentants et des Conseillers au sujet du compte spécial dédié au fonds de gestion du Coronavirus : 20-03-2020). Par la suite, Ce montant a été multiplié par deux grâce aux efforts supplémentaires consentis au profit du secteur de la santé pour le renforcement du dispositif médical à travers la promotion des ressources humaines et l'augmentation du nombre de lits et plus précisément ceux liés aux services de réanimation. Il s'agit notamment de :

- L'achat d'équipement médical et hospitalier (1000 lits de réanimation, 550 respirateurs, 100.000 kits de prélèvements, 100.000 kits testeurs, équipement de radiologie et imagerie...);
- L'achat de médicaments (produits pharmaceutiques et consommables médicaux, réactifs, gaz médicaux...).
- Le renforcement des moyens de fonctionnement du Ministère de la Santé (indemnités au personnel soignant, désinfection et nettoyage, carburant...);

En plus, ce compte contribuera également au soutien de l'économie nationale. A cet effet, un ensemble de mesures sont étudiées puis proposées par le Comité de Veille Économique afin d'en tirer meilleur profit. Lesdites mesures portent d'une part sur l'accompagnement des secteurs vulnérables aux chocs induits par la crise du Coronavirus, et d'autre part sur la préservation des emplois et l'atténuation des répercussions sociales de cette crise.

Suite à la création du CVE et du fonds spécial dédié à la gestion de la pandémie du Coronavirus, les pouvoirs publics ont pris une batterie de mesures que nous classons en mesures économiques, sociales, et fiscales.

2.3. Mesures économiques

2.3.1. Taux directeur et capacité de refinancement des banques :

Bank Al Maghrib, dans le cadre de son soutien direct apporté à l'économie nationale, a décidé de faciliter l'accès aux crédits bancaires et ce à travers des mesures de politique monétaire traduite par la baisse du taux directeur principal de 2,25% à 2% puis à 1,5%. La BAM a décidé de renforcer ses opérations notamment en élargissant l'ensemble des instruments de refinancement en dirham et en devise accessibles par les banques. Elle décide également

³MEFRA : Ministre de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration.

d'élargir les titres et effets qu'elle accepte auprès des banques. En plus de la durée de refinancement qui a été allongée, la BAM a décidé d'intégrer les crédits de fonctionnement aux crédits d'investissement (BAM, 2020).

2.3.2. « Damane oxygène » :

Afin de consolider l'économie nationale et dans le but de la supporter dans cette période de crise, la CCG a activé une ligne supplémentaire de crédit de fonctionnement octroyée par les banques et garantie par : « Damane oxygène ». Ce produit est destiné principalement aux très petites, petites et moyennes entreprises dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas 200 millions de DH permettant de couvrir jusqu'à 95% du montant du crédit octroyé. Ce qui accorde aux banques la possibilité de mettre en place rapidement des découverts exceptionnels pour financer le besoin en fonds de roulement des entreprises cibles. Ces crédits permettent de couvrir jusqu'à 3 mois de charges courantes liées à l'exploitation (notamment les salaires, les loyers, les achats nécessaires...) pouvant aller jusqu'à 20 Millions de DH. Pour les cas des entreprises ne disposant pas de lignes de financement à court termes, ce découvert exceptionnel peut atteindre 5 Millions de DH.

S'agissant d'une crise exceptionnelle, il a été décidé que les entreprises de taille intermédiaire, dont le chiffre d'affaires est situé entre 200 et 500 millions de DH, peuvent également bénéficier de cette facilité.

Afin de permettre aux banques d'accélérer le traitement des demandes de financement des entreprises, la CCG a accordé une délégation aux établissements de crédit pour engager sa garantie pour tout crédit dont le montant est moins de 2 Millions de DH.

Le bénéfice de « DAMANE OXYGENE » a été élargi par la suite pour toucher aussi les entreprises opérant dans le secteur de l'immobilier dont la trésorerie s'est dégradée à cause de la baisse de leur activité.

Par la suite et durant la période post-corona, « Damane Oxygène » est revu et assoupli, avec une amélioration des conditions d'accès au financement pour le redémarrage, en faveur des Très Petites Entreprises (TPE), des Petites et Moyennes Entreprises (PME) et des Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI). Le but étant de supporter la reprise des activités. A cet effet, « Damane Oxygène » est prorogé jusqu'au 31 décembre 2020 et aucune sûreté ne sera exigée. Quant aux entreprises réalisant un chiffre d'affaires de plus de 500 Millions de DH, il a été prévu de mettre à leur disposition un dispositif approprié pour le financement de la relance.

Les mécanismes et les modalités opérationnelles de ce dispositif sont finalisés par un comité constitué par le MEFRA, BAM, la CGEM⁴ et le GPBM⁵.

2.3.3. Relance TPE & Damane Relance :

Deux nouveaux mécanismes de garantie ont été mis en place par la (CCG) : « Relance TPE » et « Damane Relance ».

Ce dispositif, sous forme de crédits remboursables sur une durée de 7 ans, permettra de relancer l'activité des entreprises à travers la garantie des crédits destinés à financer leurs besoins en fonds de roulement, avec 2 ans de différé.

Comme son nom l'indique, le produit « Relance TPE » est déployé au profit des très petites entreprises (TPE), y compris les commerçants, artisans, coopératives et professions libérales.

Il est à noter que cette ligne de financement permet de garantir, à hauteur de 95%, les prêts des entreprises réalisant un chiffre d'affaires ne dépassant pas 10 Millions de DH. Sans sûretés exigées, ce produit est plafonné à 10% du chiffre d'affaires avec un minimum de 10.000 DH.

Quant au produit « Damane Relance », il est conçu en faveur des petites, moyennes et grandes entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 10 Millions de DH. Le montant du crédit garanti est fixé à 1,5 mois de chiffre d'affaires pour les entreprises du secteur industriel, et à 1 mois de chiffre d'affaires pour les entreprises relevant des autres secteurs.

La quotité de garantie de ce nouveau mécanisme varie de 80% à 90%. A noter que les crédits garantis doivent être destinés, à au moins 50% de leur montant, au règlement des fournisseurs, favorisant ainsi un financement interentreprises.

Enfin, il est à signaler que chaque entreprise ne peut bénéficier des mécanismes de garantie exceptionnelle « Relance TPE » ou « Damane Relance » qu'une seule fois.

2.3.4. Mesures au profit de l'Auto entrepreneur :

Le CVE a décidé de mettre en place une mesure qui touche spécialement les auto-entrepreneurs touchés par la crise du Covid-19. Cette mesure consiste à faire profiter auxdits auto entrepreneurs d'un crédit à taux zéro qui peut atteindre une somme de 15.000 dirhams.

Ce crédit, disponible à partir du 27 avril 2020, est remboursable sur une période pouvant aller à 3 ans et ce avec un délai de grâce d'un an. Les intérêts y afférents seront totalement pris en charge par le secteur des assurances. Ce secteur contribuera, en outre, pour un montant de 100

⁴CGEM: Confédération Générale des Entreprises du Maroc

⁵GPBM : Groupement Professionnel des Banques du Maroc

Millions de dirhams au mécanisme de garantie mis en place par l'État, à travers la Caisse Centrale de Garantie. (Suite à la tenue de sa 5ème réunion qui a eu lieu le 20 avril 2020).

2.3.5. La Ligne de Précaution et de Liquidité (LPL) :

Le Maroc a procédé à un tirage sur la Ligne de Précaution et de Liquidité (LPL) pour un montant avoisinant les 3 Milliards de dollars, remboursable sur une période de 5 ans, avec une période de grâce de 3 ans.

Ceci vient dans le cadre de l'accord au titre de la LPL conclu avec le FMI en 2012 et renouvelé pour la 3ème fois en décembre 2018, pour une période de deux ans. Le but derrière est de se prévenir contre les chocs extrêmes, situation que nous vivons actuellement.

Dans le cadre de la gestion proactive adoptée par notre pays de la crise de la pandémie de Covid-19, le tirage sur cette ligne a été souscrit pour la première fois afin de résorber l'impact de cette crise qui laisse présager une récession économique mondiale bien plus grave que celle de 2009. L'objectif est de maintenir les réserves de change à un niveau adéquat afin de consolider la confiance des investisseurs étrangers. Ce qui permettra de soutenir les secteurs et activités entretenant des relations avec l'étranger. A cet effet, le tirage sur cette ligne de liquidité, mis à la disposition de Bank Al-Maghrib, sera destiné essentiellement au financement de la balance des paiements.

2.3.6. Plus de fluidité dans la gouvernance des sociétés anonymes :

Sur le plan de la gouvernance des sociétés anonymes, un projet de loi est en cours de mise au point pour introduire les souplesses nécessaires permettant notamment la tenue à distance, en cette période d'état d'urgence sanitaire, des réunions des organes délibérants, particulièrement en ce qui concerne les arrêtés des comptes.

2.3.7. Appui aux financements des banques et des fenêtres participatives :

Toujours dans le cadre de la mise en œuvre de la volonté de l'Etat pour la promotion du marché des financements participatifs, les banques et les fenêtres participatives se trouvent supportées encore une fois afin de renforcer, soutenir et diversifier les modes de financement aussi bien des entreprises que des ménages.

Il s'agit d'une offre d'appui qui vient suite à la signature (par Le Ministre de l'économie, des finances et de la réforme de l'administration) des conventions de gestion permettant la mise en place des fonds de garantie participatifs destinés à faciliter l'accès à l'offre de financement des banques et des fenêtres participatives.

L'offre d'appui participative, est gérée par « SanadTamwil », la fenêtre participative de la CCG. Il s'agit notamment de :

- DAMANE ISKANE : Fonds de Garantie des financements accordés par les banques et fenêtres participatives en faveur des particuliers pour l'accès à la propriété.

- DAMANE MOUQAWALA : Fonds de Garantie des financements accordés par les banques et fenêtres participatives en faveur des TPME.

Cette offre porte sur différents mécanismes d'intervention en faveur des entreprises et des particuliers permettant ainsi de contribuer à la relance de notre économie.

2.4. Mesures Sociales :

2.4.1. Le secteur formel :

La mise en place du CVE n'a pas tardé à apporter fruits. Dès sa première réunion tenue le 16 mars 2020, le CVE a mis en évidence les retombés néfastes de cette crise sur l'économie nationale tout en soulignant que les secteurs du tourisme et du textile sont les plus touchés. Ainsi, dans un premier lieu, il a décidé de suspendre le paiement des charges sociales (cotisation CNSS). (1^{ème} réunion cve). Cette suspension est facultative pour les entreprises, PME, TPME et les professions libérales en difficulté et ce jusqu'au 30 juin 2020. (2^{ème} réunion ducve).

Afin d'appuyer les ménages dans cette période difficile, tous les salariés déclarés à la CNSS en Février 2020, en arrêt d'activité, d'une entreprise en difficulté, bénéficieront d'une indemnité forfaitaire mensuelle de 2000 Dirhams net, des allocations familiales, et des prestations de l'AMO. Cet appui sera apporté par le Fonds Spécial pour la gestion de la pandémie du Coronavirus. Cette indemnité est octroyée pendant la période allant du 15 mars au 30 juin 2020. Les virements et les mises à disposition seront effectués à partir du Mercredi 8 Avril 2020 (2^{ème} réunion du CVE).

Par la suite, il a été décidé d'assouplir les procédures de déclaration des salariés affiliés à la CNSS qui sont en arrêt provisoire. Lesdites déclarations peuvent être faites sur une fréquence hebdomadaire à compter de ce mois d'avril 2020. (Suite à la tenue de sa 5^{ème} réunion qui a eu lieu le 20 avril 2020).

Le CVE a procédé à la mise en place d'une commission chargée de statuer sur les dossiers des entreprises ayant déclaré plus de 500 employés en arrêt provisoire du travail ou enregistrant une baisse de leur chiffre d'affaires entre 25% et 50%.

Cette mesure vient suite à l'adoption du décret édictant les nouvelles conditions d'accès aux mesures exceptionnelles en faveur des employeurs affiliés à la CNSS et de leurs employés déclarés, qui subissent les répercussions de la propagation de la pandémie du Covid-19. Cette

nouvelle mesure vient compléter ses précédentes en élargissant le nombre de personnes physiques éligibles aux aides spéciales offertes par la CNSS.

Cette commission, constituée des représentants des Départements chargés de l'Economie et des Finances, du Travail, des secteurs concernés, et de la CGEM, se réunit chaque jour à 14 heures pour statuer sur les dossiers déclarés au niveau du portail dédié de la CNSS le jour précédent. (Le CVE s'est réuni le 29 avril 2020 pour la sixième fois).

2.4.2. Le secteur informel :

Le Comité de Veille Economique (CVE) s'est focalisé sur les mesures d'accompagnement en faveur du secteur informel directement impacté par le confinement obligatoire (Communication du Lundi 23 Mars 2020).

Dans un premier temps, des mesures concernant les personnes titulaires de la carte RAMEED ont été mis en place :

Les ménages « rameedistes » opérant dans le secteur informel qui n'ont plus de revenus du fait du confinement obligatoire, peuvent bénéficier d'une aide de subsistance qui sera servie par le Fonds Coronavirus créé par Sa Majesté le Roi que Dieu L'assiste. L'octroi de cette aide est déterminé comme suit :

- 800 Dirhams pour les ménages de deux personnes ou moins ;
- 1000 Dirhams pour les ménages formés de trois à quatre personnes ;
- 1200 Dirhams pour les ménages de plus de quatre personnes.

Ces déclarations peuvent se faire à partir de Lundi 30 Mars 2020. La distribution des aides financières s'effectue progressivement à compter du Lundi 6 Avril afin de respecter les mesures préventives dictées par la pandémie.

Dans un second temps, des mesures concernant les personnes non titulaires de la carte RAMEED ont été mis en place :

Dans un second lieu, et afin de couvrir également les ménages opérant dans le secteur informel qui ne sont pas inscrits dans le Rameed, un site Internet « www.tadamoncovid.ma » a été créé. Les chefs de ménages qui ne sont pas inscrits dans le Rameed étaient invités à effectuer leurs déclarations à compter de Vendredi 10 Avril 2020 à 8 heures du matin jusqu'à jeudi 16 Avril à minuit.

La grille des montants octroyés reste la même que celle prévue pour les ménages inscrits dans RAMEED.

Cette possibilité de déclaration a duré jusqu'au jeudi 16 Avril 2020 à minuit.

Le Fonds de gestion de la pandémie du Coronavirus sert les aides financières pour les dossiers acceptés à partir du Jeudi 23 Avril 2020.

2.5. Mesures fiscales :

2.5.1. Moratoires :

Lors de sa première réunion, le CVE a mis en place un moratoire pour le remboursement des crédits bancaires au profit des entreprises.

Quant aux salariés, ils peuvent bénéficier du report des échéances du remboursement des crédits bancaires (crédit consommation et crédit acquéreur) et ce jusqu'à une date ultérieure.

Concernant les particuliers en général, le CVE a procédé lors de sa septième réunion tenue le 08 Mai 2020 à faire profiter aux particuliers dont les revenus ont baissé du fait de l'état d'urgence sanitaire décrété, du report des échéances des crédits logement et consommation pour la période s'étalant entre Mars à Juin 2020. Il a été décidé que l'Etat et le secteur bancaire prennent charge l'intégralité des intérêts intercalaires générés par ledit report. Cette mesure est valable pour les personnes ayant des échéances mensuelles de crédit allant jusqu'à 3.000 DH pour les crédits logement et 1.500 DH pour les crédits consommation, y compris ceux contractés auprès des sociétés de financement.

Il est à signaler qu'environ 400 mille personnes devraient bénéficier du report des échéances de crédits.

Sur le plan administratif, le CVE a jugé judicieux de prévoir des mesures d'assouplissement qui visent à éviter aux entreprises titulaires de marchés publics de supporter des pénalités pour des retards d'exécution qui ne leur sont pas imputables. Une circulaire du Ministère chargé des Finances a été diffusée à cet effet le 14/04/2020. (4ème réunion, Mardi 14 Avril 2020).

2.5.2. Report d'impôts :

Sur le plan fiscal, les entreprises dont le chiffre d'affaires de l'exercice 2019 est inférieur à 20 Millions de DH peuvent si elles le souhaitent bénéficier d'un report du dépôt des déclarations fiscales jusqu'au 30 Juin 2020. Les contrôles fiscaux et les ATD seront suspendus et ce jusqu'au 30 Juin 2020. (deuxième réunion qui a eu lieu le 19 Mars 2020).

Dans le même sens, le CVE a décidé d'exonérer de l'impôt sur le revenu, tout complément d'indemnité versé au profit des salariés (affiliés à la CNSS) par leurs employeurs, dans la limite de 50% du salaire mensuel net moyen. Quant aux personnes physiques, il y a lieu de reporter les délais des déclarations de revenus pour ceux qui le souhaitent, de fin Avril au 30 Juin 2020.

3. Evaluation des mesures prises face à la crise de Covid-19 :

Il est prématuré aujourd'hui, de prétendre établir une évaluation de la gestion de la crise du coronavirus au Maroc, ou bien de son impact du moment que nous sommes toujours en période de crise.

Nous nous sommes basés sur des rapports des organismes nationaux et internationaux et des travaux de recherche publiés en relation avec l'objet de ce travail, pour évaluer les mesures entreprises à ce jour en matière de gestion de la crise du Covid-19 et proposer une batterie de recommandations de nature à consolider les résultats enregistrés et de tracer des jalons vers une meilleure relance du développement du pays.

3.1. Sur le plan économique :

Tableau N°5 : Récapitulatif des mesures de relance économiques

	Population cible	C.A	Caractéristiques
Damane Oxygène	TPE & PME	C.A ≤ 200MDh	Couverture jusqu'à 95% de montant octroyé
	ETI	200MDH < CA < 500M DH	
Relance TPE	TPE	CA < 10MDH	Couverture jusqu'à 95% de montant octroyé
Damane Relance	PME & GE	CA > 10MDH	Quotité entre 80% et 90%
Crédit à taux zéro	Auto entrepreneur		Crédit à taux 0% allant jusqu'à 15 000 MAD

Source : Auteurs (adapté des décisions du CVE et publications de la CCG)

Le point fort de ces mesures de relance économiques réside dans le fait qu'elles touchent toutes les composantes du tissu national des entreprises en adaptation adéquate avec la part de chaque tranche d'entreprises dans le tissu économique. A cet effet, nous soulignons une prépondérance des produits financiers au profit des TPE et PME qui d'une part, constituent la part la plus importante dans le tissu économique national (86% de TPE, 12% de PME, 1 de GE)(OMTPME, 2020)et d'autre part, représentent la tranche la plus fragile pour faire face aux

retombées de cette crise (87% des entreprises (90% des TPE) sont des microstructures qui réalisent un chiffre d'affaires inférieur ou égal à 3 MDH).(OMTPME, 2020).

Tableau N° 6 : Mesures de relance économique par type d'entreprise

	TPE	PME	GE	AUTO ENTREPRENEUR	Particuliers
Damane Oxygène	X	X			
Relance TPE	X				
Damane Relance		X	X		
Crédit à taux zéro				X	
Damane Iskane					X
Damane Mouqawala	X				

Source : Auteurs.

Cependant, ces mesures n'ont pas été suffisantes. Les processus ont été mis en place mais le capital investi derrière reste en deca des besoins du marché et des objectifs escomptés. Dans ce sens, nous préconisons la mise en place rapide d'un Fonds d'investissement stratégique afin d'accompagner et supporter les mesures mises en place et faciliter davantage l'accès aux produits de financement présentés ci-dessus.

3.2. Sur le plan fiscal :

A l'instar des autres pays du monde, des mesures fiscales qui se caractérisent essentiellement dans des reports d'impôt et des moratoires de crédits ont été entreprises. Ces mesures ont permis notamment de soutenir aussi bien les ménages que les entreprises dans ces moments de crise.

Cette crise a présenté une épreuve du système fiscal national et une nouvelle occasion pour revoir les pistes d'amélioration afin d'en faire un système plus efficace et plus juste.

L'instauration d'un système fiscal doit embrasser parfaitement les autres dimensions des politiques publiques prioritaires (notamment économiques et sociales) permettant ainsi de créer un effet de synergie. Dans ce sens, nous proposons dans un premier lieu de mettre l'outil fiscal au service de la protection sociale. En effet, la généralisation de la couverture sociale permettra d'élargir la base des contribuables et par voie de conséquence de développer les

ressources fiscales résultant du système de prélèvement. Grâce à ces ressources, le système fiscal pourra financer en partie la protection sociale.

En plus, un système fiscal équitable se doit d'assurer une répartition juste de la charge fiscale et par conséquent d'appuyer le pouvoir d'achat de façon pondérée afin de soutenir les classes sociales les plus démunies.

Le système fiscal actuel reste toujours entaché de lacunes notamment au titre de répartition de la charge fiscale. En effet, le poids de la fiscalité ne pèse pas de façon équilibrée, ni sur les citoyens, ni sur les agents économiques (CESE, 2019).

Dans ce sens, il est recommandé de revoir les tranches de l'impôt sur le revenu mises en place pour une meilleure adaptation au contexte actuel de la population afin d'assurer un vrai équilibre et égalité devant l'impôt.

A ceci, s'ajoute le chantier de l'organisation du secteur informel et la lutte contre la fraude fiscale. L'objectif est de faire de la politique fiscale un levier faisant de l'environnement économique formel un environnement attractif qui incite le secteur informel à s'inscrire dans le cadre de l'économie organisée.

Dans ce sens, il y a lieu de diversifier les méthodes d'intervention et de contrôle de l'administration fiscale à travers notamment le renforcement du recours au droit de constatations à exercer sur les contribuables les plus importants. Ces derniers constitueront le point de départ permettant d'identifier le plus d'acteurs possible constituant les écosystèmes informels auxquels ils appartiennent. (L. Benazzou, R. Zoubair, 2020).

Il a été toujours mentionné que la fraude et l'évasion fiscale vont à l'encontre des objectifs de la politique fiscale qui s'articulent essentiellement autour de l'optimisation des recettes fiscales et la justice fiscale qui se base essentiellement sur le fait que l'impôt soit imposable à tous. Ces infractions et fuites en matière d'impôt contribuent à élargir les disparités socioéconomiques en général entre les tranches de la population et en particulier entre les personnes frauduleuses et celles qui s'acquittent du paiement de leurs impôts. (E. Marcus, 2014).

A cet effet, il est impératif de mettre en place des instruments de politique fiscale afin de faire face à la fraude et l'évasion fiscale. Dans ce sens, il y a lieu d'aller au-delà des moyens de contrôle à posteriori vers une logique proactive. Un mixte entre ces deux types de moyens de contrôle fiscal permettra d'avoir une meilleure efficacité en matière de ratissage et de collecte des montants dus. (E. Marcus, 2014). Ceci est valable aussi bien pour la lutte contre l'évasion et la fraude fiscales sur plan national qu'international.

Il est également recommandé de faire de la politique fiscale un instrument de soutien qui encourage les secteurs productifs et incite à l'investissement dans les activités à forte valeur ajoutée.

Ceci nécessite une évaluation rigoureuse préalable des secteurs basée sur des inducteurs pertinents permettant de déterminer les secteurs productifs (création de forte valeur ajoutée, de plus d'emplois ...). Ceci permettra par la suite de rationaliser les avantages fiscaux incitatifs par secteurs ciblés. Il s'agit ici d'une lame à double tranchant qu'il faut utiliser minutieusement afin d'assurer le développement de la productivité tout en évitant ainsi le risque d'avoir l'effet contraire et de nuire à l'économie nationale (concurrence déloyale, atteinte à la compétitivité ...).

Dans la même perspective, l'encouragement précité doit porter également sur les industries de substitution aux importations. Sachant que les importations dépassent de loin les exportations en termes de valeur, il serait judicieux de cibler, autant que possible, les importations et encourager davantage l'industrie de substitution aux importations.

3.3. Sur le plan social :

Sur le plan social, en plus des mesures prises aux profits des ménages couverts par le système formel, des aides financières ont été apportées pour soutenir les ménages du secteur informel ayant perdu leurs revenus (zones urbaines et rurales) du fait de l'état d'urgence sanitaire et ce par le biais du Fonds Covid-19, créé sur Hautes Instructions de Sa Majesté Le Roi, Que Dieu l'assiste. A cet effet, lesdites aides financières provisoires ont été versées à une enveloppe globale qui s'élève à près de 4,2 Milliards DH.

Cette initiative, première dans son genre, est une mesure applaudissable qui a apporté ses fruits. Cependant, il y a lieu de souligner que les montants octroyés aux ménages restent faibles (rien qu'en les comparant avec le SMIG (2 698,83 DH par mois)).

Malgré le fait que le volet social commence à prendre de l'ampleur dans la vision politique du pays, il reste toujours non accompagné par des programmes sur le plan opérationnel.

Le Maroc consacre ces derniers temps une importance particulière aux aspects sociaux. En effet, le volet social est érigé sous forme d'un axe (parmi cinq axes) au niveau des derniers programmes gouvernementaux.

Cependant, moins de 2% des dispositions prévues par les lois de Finances entre 2014 et 2018 traitent le volet social (CESE, 2019).

Dans ce sens, il y a lieu de prévoir des réformes pragmatiques apportant fruits et profitant à la population concernée.

Durant cette période de crise, le Maroc est passé par une épreuve difficile qui a démontré encore une fois que le système de protection sociale au Maroc doit faire l'objet d'une refonte. Cette refonte doit faire de la généralisation de la couverture sociale un axe de grande priorité. Le déploiement progressif de la couverture sociale se fera à partir du mois de janvier 2021, selon un programme d'action précis. Celui-ci devra porter, en premier lieu, sur la généralisation de l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) et des allocations familiales. Il sera ensuite étendu aux autres couvertures sociales qui sont la retraite et l'indemnité pour perte d'emploi. Pour qu'il profite directement et pleinement aux bénéficiaires, ce projet requiert une réforme rigoureuse des systèmes et programmes sociaux déjà en place, notamment à travers l'opérationnalisation du Registre Social Unifié (RSU) (Circulaire du Chef du gouvernement, 2020).

Pour y arriver, il y a lieu de mettre en œuvre les mesures suivantes :

- La révision de la loi 65-00 portant code de la couverture médicale de base et de la loi 98-15 relative à l'AMO afin de disposer d'un cadre juridique permettant aux professionnels, indépendants et non-salariés exerçant une activité privée de bénéficier des allocations familiales.
- La réhabilitation des établissements hospitaliers et des centres de soins, l'organisation des processus de traitement mis en place, et la réforme des régimes et programmes sociaux existants.
- L'instauration de nouveaux moyens pour mobiliser des ressources humaines et financières supplémentaires et ce, en faisant appel à des mécanismes de financement innovants et diversifiés, le développement des compétences, l'optimisation des dépenses et l'institutionnalisation du partenariat public-privé.
- Se baser sur le registre national de la population (RNP) comme gage de la fiabilité des informations personnelles et données d'identification des bénéficiaires pour alimenter le RSU.
- Prévoir un cadre de synergie entre les différents programmes sociaux.
- Création d'une Agence Nationale des Registres (ANR), afin de chapoter les programmes d'appui social et renforcer l'harmonie entre eux en créant un champ de coordination et de convergence des actions menées. Le projet de loi n° 72-18 fait toujours objet d'étude afin d'assurer un cadre juridique permettant d'atteindre les objectifs escomptés.

De ce fait, la généralisation de la couverture sociale doit non seulement pallier à la précarité sociale et aux carences entachant la justice sociale, mais aussi devenir un levier essentiel en matière d'insertion du secteur informel dans le tissu économique national.

Conclusion

La crise du coronavirus a mis à l'épreuve la nature du système économique et social national, sa capacité à interagir avec les contraintes et défis rencontrés et son aptitude à une meilleure appréhension d'une relance post- crise.

Face à cette crise, nous avons été témoins d'une réponse rapide des pouvoirs publics marocains notamment sur le plan sanitaire (instauration de l'état d'urgence sanitaire, mesures barrières...etc.), sur le plan social (aides directes aux salariés en chômage partiel ou total, report des échéances des crédits bancaires,...), sur le plan économique (Comité de Veille Economique, mesures de soutien aussi bien aux entreprises qu'aux ménages,...) et sur le plan fiscal (report d'impôt, moratoires,...).

L'Etat manifeste un engagement fort pour soutenir l'économie nationale dans cette période de crise. Le Maroc a été considéré par plusieurs pays, pendant cette période délicate, comme étant un exemple à suivre en matière de gestion de la crise Covid-19.

Certes, les résultats enregistrés auraient pu être meilleurs. Nous soulignons un manque à gagner et une marge à exploiter.

Dans un contexte économique dit de crise, les décideurs en matière de politique économique se trouvent forcés de choisir entre : une politique d'austérité dite aussi de rigueur, une politique de relance malgré les risques à encourir ou bien une politique mixte entre les deux options précédentes.

Les pouvoirs publics ont souvent tendance à opter pour le troisième choix : un mixte entre austérité et relance. (Strauss-kahn, 2020).

Dans ce sens, il serait judicieux d'adopter une politique de relance économique modérée et ciblée, basée sur le support des parties les plus touchées (population faible, secteurs vitaux en crise ...) et la consolidation des activités à forte valeur ajoutée (secteurs productifs). En parallèle, nous soulignons la nécessité de l'optimisation de l'utilisation de l'outil fiscal et de la réforme des politiques sociales vers une protection sociale généralisée.

A cet égard, nous préconisons d'intégrer au sein de ladite politique de relance économique et sociale « post- crise » un système de gouvernance en mesure d'assurer une gestion participative impliquant les différentes parties prenantes. Il est primordial de renforcer le rôle de pilotage et de coordination entre les différentes parties prenantes permettant ainsi d'assurer un effet de synergie tant convoité en matière de mise en œuvre des politiques publiques. L'approche participative a toujours été au un pilier fondamental de la bonne gouvernance, élément indissociable du développement (UN-ORHLSS, PNUD, 2005).

BIBLIOGRAPHIE

Althaus, Catherine. E, (2005), A Disciplinary Perspective on the Epistemological Status of Risk, Risk Analysis, Vol. 25, No. 3.

Bank Al Maghrib, (2020), Récap sur les mesures adoptées par BAM face au covid-19

Banque mondiale, (2020), Rapport de suivi de la situation économique.

Cantlon, J.E., Koenig, H.E., (1999) Sustainable ecological economies, Ecological Economics, vol. 31

Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE), (2019). «Un système fiscal pilier pour le nouveau modèle de développement ». Rabat, Maroc.

Discours de S.M le Roi Mohammed VI du 29/07/2020 à l'occasion du 21-ème anniversaire de son intronisation.

Dominique Strauss-Kahn, (2020) L'être, l'avoir et le pouvoir dans la crise, revue Politique Internationale, n° 167 - printemps 2020.

Faucheux, S., Hue, C., (2005) Les risques environnementaux (économie de l'environnement), Encyclopaedia Universalis 2006.

Haut-Commissariat au Plan (HCP) (2020) « Enquête sur l'impact du coronavirus sur la situation économique, sociale et psychologique des ménages » : Note de synthèse des principaux résultats.

Haut-Commissariat au Plan (HCP) (2020) « le Système des Nations unies au Maroc et la Banque mondiale relative à l'impact socio-économique de la pandémie du Covid-19 au Maroc ». Note publiée le 17-08-2020. Disponible sur le site web du HCP- Maroc.

Haut-Commissariat au Plan (HCP), (2020) « Situation du marché de travail au deuxième trimestre de 2020, période marquée par la propagation de la pandémie de la COVID-19, l'état d'urgence et le plein confinement ».

Haut-Commissariat au Plan (HCP) (2020) Rapport «Budget Economique Exploratoire 2021 et des prévisions 2020 ». Disponible sur le site web HCP.

Kermisch, C. (2012). Vers une définition multidimensionnelle du risque. VertigO, 12 (2)

Lotfi Benazzou, Rachid Zoubair, 2020, Quelle politique fiscale face à la crise du coronavirus au Maroc ?, Revue de l'Entrepreneuriat et de l'Innovation, Volume 3, Numéro 9.

Marcus Edouard. (2014). « Comment la politique fiscale prend-elle en compte la nécessité de lutter contre la fraude et l'évasion fiscale ? ». Revue française de Finances Publiques, n°127.

MEF, Royaume du Maroc (2020) Mise en place d'un Comité de Veille Economique pour le suivi des répercussions du Corona Virus et l'identification des mesures d'accompagnement.

MEF, Royaume du Maroc(2020) Opération de soutien provisoire des ménages opérant dans le secteur informel impactés par le Coronavirus.

MEF, Royaume du Maroc(2020) Opération de soutien provisoire des ménages opérant dans le secteur informel impactés par le Coronavirus.

MEF, Royaume du Maroc(2020) Procédure de déclaration pour les non-Ramedistes opérant dans le secteur informel.

MEF, Royaume du Maroc(2020) Procédure de retrait des aides pour le secteur informel.

MEF, Royaume du Maroc(2020) Procédure de retrait des aides pour les non-Ramedistes opérant dans le secteur informel.

MEF, Royaume du Maroc(2020) Report de l'échéance de la déclaration annuelle du revenu global et du paiement des droits y afférents.

MEF, Royaume du Maroc(2020) Réunions tenues du comité de Veille Economique.

MEF, Royaume du Maroc(2020) Tirage sur la Ligne de Précaution et de Liquidité du FMI.

MEF, Royaume du Maroc (2020) CCG : déploiement de deux nouveaux mécanismes de garantie pour relancer l'activité des entreprises.

MEF, Royaume du Maroc (2020)CCG : Lancement de la garantie auto-entrepreneur Covid-19.

MEF, Royaume du Maroc (2020) DAMANE OXYGÈNE : Plus de 7 MMDHS de crédits garantis pour lutter contre l'impact de la crise liée à la pandémie covid-19.

MEF, Royaume du Maroc (2020) Deuxième opération de soutien aux ménages du secteur informel.

MEF, Royaume du Maroc (2020) Lancement de l'offre d'appui aux financements des banques et des fenêtres participatives.

MEF, Royaume du Maroc (2020) Les opérations de renforcement du dispositif médical pour la lutte contre la Pandémie du Coronavirus « Covid-19.

MEF, Royaume du Maroc (2020) marchés publics : De nouvelles mesures pour éviter aux entreprises de supporter des pénalités pour les retards d'exécution.

MEF, Royaume du Maroc (2020) Mesures entreprises par le Comité de Veille Economique pour soutenir les Salariés.

MEF, Royaume du Maroc (2020) Report de certaines échéances fiscales pour les entreprises.

Michel Setbon, (2000), les risques sanitaires, médecine/sciences, Volume 16 Numéro 11.

Odendahl F, Penalver A, Szczerbowicz U(2020) « L'action des banques centrales pour aider l'économie à survivre au Covid-19 », Bloc-note Éco – billet n° 157.

OMTPME (2020) Rapport annuel 2018.

Pierre Vernimmen, Pascal Quiry, Yann Le Fur (2016) Finance d'entreprise, édition Dalloz.

UN-OHRLSS, PNUD, La gouvernance pour l'avenir : démocratie et développement pour les pays les moins développés, 2005.

Vincent Herbert, Muriel Maillefert, Olivier Petit et Bertrand Zuideau (2009) « Risque environnemental et action collective : l'exemple de la gestion du risque d'érosion à Wissant (Côte d'Opale) », VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement, Volume 9 Numéro 3.

Webographie :

Haut-Commissariat au Plan (HCP) : 01/04/2021

<https://www.hcp.ma>

Ministère de l'Economie et des Finances et de la Réforme de l'Administration (MEFRA) : 01/04/2021

<https://www.finances.gov.ma>

Ministère de la santé (Maroc) : 01/04/2021

<https://www.sante.gov.ma>

Tirage sur la Ligne de Précaution et de Liquidité du FMI : 08/04/2020

<https://www.finances.gov.ma/fr/Pages/detail-actualite.aspx?fiche=5012>

Procédure de déclaration pour les non-Ramedistes opérant dans le secteur informel : 09/04/2020

<https://www.finances.gov.ma/fr/Pages/detail-actualite.aspx?fiche=5014>

Procédure de retrait des aides pour les non-Ramedistes opérant dans le secteur informel : 21/04/2020

<https://www.finances.gov.ma/fr/Pages/detail-actualite.aspx?fiche=5027>

Gouvernement français : 19/06/2020

<https://www.gouvernement.fr>